



## Rencontre avec la société civile en préparation du prochain round des négociations avec l'UE sur l'ALECA

## jeudi 19 avril 2018, Tunis

En prévision du prochain round de négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi, ALECA, et dans le cadre de l'approche participative préconisée en la matière, la Présidence du Gouvernement a organisé jeudi 19 avril 2018 une rencontre avec les représentants de la société civile.

M. Hichem Ben Ahmed, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur et Négociateur en Chef tunisien pour l'ALECA, a donné le coup d'envoi de cette rencontre. M. Le secrétaire d'Etat a rappelé, lors de son discours inaugural de la rencontre, le choix du Gouvernement d'opter pour une approche participative dans ce domaine, comme il a rappelé les nombreuses rencontres consultatives organisées avec les représentants de la société civile à propos des principes généraux et des grandes orientations de l'ALECA.

M. Ben Ahmed a également signalé que l'accord de l'ALECA représente un vrai challenge pour l'économie tunisienne eu égard aux difficultés structurelles de certains secteurs concernés, comme celui de l'agriculture, très éloignés des normes européennes ce qui nécessite une très grande mise à niveau.

M. le Secrétaire d'Etat au commerce extérieur a considéré que la société civile a un rôle central dans le succès des négociations à propos de l'ALECA et il a renouvelé l'appel aux structures de la société civile pour qu'elles jouent pleinement ce rôle afin d'élaborer des propositions tunisiennes bien étudiées pour le prochain round des négociations avec l'UE.

L'intervention de Mme Fatma Oueslati, Chargée de mission au Cabinet du Chef du Gouvernement, Directrice Générale de l'UGPO/ALECA, a été axée sur une explication exhaustive de l'approche participative en matière de préparation des négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne dans le cadre de l'ALECA.

Après avoir rappelé que l'accord de l'ALECA est un accord stratégique couvrant plusieurs domaines et comportant des multiples dimensions ce qui nécessite une approche globale et participative, l'intervenante a rappelé l'existence de plusieurs mécanismes participatifs ouverts pour la société civile, particulièrement à travers le site de l'accord ALECA (www.aleca.tn). Il a été rappelé à ce propos que le site est décliné en trois langues (arabe, français et anglais) comme il contient une rubrique spécifique dédiée à la société civile pour

réagir en temps réel sur toute question qui se pose. Ceci en plus des possibilités d'interventions offertes à la société civile à travers sa participation au comité et aux groupes spécialisés consultatifs .

Mme Fatma Oueslati a ensuite longuement évoqué la méthodologie de travail et les possibilités ouvertes pour les organisations de la société civile afin de participer à travers aussi bien les rencontres élargies de portée générale et thématiques, y compris dans les régions intérieures du pays que les contacts One to One. L'intervenante a renouvelé l'invitation à toutes les organisations de la société civile afin de fournir leurs propositions et leurs remarques à l'UGPO-ALECA.

Lors des interventions des participants, M<sup>e</sup> Farhat Toumi, représentant de l'Ordre des Avocats Tunisiens a insisté sur la nécessité d'opérer une évaluation exhaustive des accords de libre échange entre la Tunisie et l'UE signés en 1995. M<sup>e</sup> Toumi a considéré que notre pays a besoin aujourd'hui d'une opération de mise à niveau de plusieurs secteurs comme la justice, l'environnement, l'agriculture ou les infrastructures, tous concernés par l'accord de l'ALECA et tous complètement éloignés des normes minimales. Il a également insisté sur la question de la mobilité entre les deux rives de la Méditerranée surtout dans un environnement économique concurrentiel et ouvert.

M. Dhafer Lateif, représentant la FTAV, Fédération Tunisienne des Agences de Voyage, a également soulevé le même problème de mise à niveau du secteur de voyage en rappelant que les agences tunisiennes sont handicapées par leur faible capitalisation, leur retard dans le domaine de l'usage des nouvelles technologies de la communication et par la main mise des grands tours opérators (TO) européens qui dictent leur politique pour tout le secteur du tourisme et du voyage.

Mme Lilia Rebai, Présidente du Réseau Euro-méditerranéen pour les Droits de l'Homme, a salué les efforts de l'UGPO pour contribuer au succès de cette approche participative en soulignant l'importance de fournir à la société civile toutes les informations et les données relatives à ces négociations y compris celle qui concernent les nouvelles propositions et le calendrier des rencontres.

M. Mohamed Bergaoui, de l'Organisation de Défense du Consommateur, est revenu sur l'absolue nécessité d'évaluer l'accord de libre échange de 1995.

A ce propos, le M. Foued Lakhoua, Président du Conseil des Chambres Mixtes a signalé que l'accord de libre échange de 1995 a permis à la Tunisie de passer de 287 entreprises à capital étranger ou mixte en 1993 à plus de 1520 en 1997 et à 3248 entreprises de ce genre en 2017 employant pas moins de 360 000 personnes.

Cependant, le représentant du Conseil des Chambres Mixtes a signalé que le Maroc a effectué une étude d'impact de l'ALECA sur son tissu économique qui l'a amené à refuser

l'accord. L'intervenant s'est demandé pourquoi ne pas penser à une coordination maghrébine dans ce domaine afin d'utiliser les résultats de l'étude marocaine.

M. Abdessattar Hosni, Doyen de l'Ordre des Architectes tunisiens, a exprimé dans son intervention son inquiétude à propos des limitations érigées devant la liberté de mobilité des prestataires de services tunisiens, ce qui handicape gravement le pouvoir concurrentiel des services tunisiens. Il a également évoqué la nécessité de se conformer aux standards européens dans le domaine des services et la nécessité d'instaurer la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Dans les interventions des représentants des groupes de travail spécialisé, M. Abdelhalim Guesmi, chef du Groupe « Agriculture», a souligné lors de son intervention que le secteur intéresse tous les Tunisiens comme il englobe les services et intrants liés à l'agriculture. Ce qui nécessite selon lui un traitement particulier d'autant que l'agriculture fait face à des contraintes multiples comme le climat, les ressources naturelles limitées, la structure foncière non adaptée, en plus de la mauvaise organisation des filières et des professions.

Le chef du Groupe « Agriculture» a annoncé que le ministère de l'Agriculture a déjà initié une étude spécifique sur les services sanitaires et phytosanitaires et qu'une autre étude approfondie sur l'impact de l'ALECA sur l'agriculture est en cours de préparation.

De son côté, Mme Fatma Ouslati, en sa qualité de cheffe du Groupe de Travail « Services et Investissements », a présenté, en ce qui concerne les services, les principes et la démarche adoptés pour la préparation de l'offre tunisienne tout en expliquant la proposition européenne concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Dans ses réponses aux intervenants, M. Hichem Ben Ahmed est revenu sur l'accord de libre échange de 1995 annonçant que le gouvernement a diligenté une étude d'impact de cet accord sur l'économie tunisienne qui a été confiée à un bureau d'études tunisien, soulignant l'importance de cette étude sur les négociations à propos de l'ALECA avec le partenaire européen.

M. Ben Ahmed a d'autre part insisté sur le fait que l'accord de l'ALECA n'est pas simplement un accord de démantèlement tarifaire parce qu'il exige en fait un très grand travail d'harmonisation des législations entre les partenaires, tout en conservant la totale liberté de la partie tunisienne pour accepter ou refuser ou encore moduler toute proposition qui peut nuire à ses intérêts.

Le Secrétaire d'Etat est revenu sur la question de la mobilité annonçant que la partie tunisienne a fini par imposer son intégration dans le processus des négociations et de ne pas la traiter comme une question de politique sécuritaire et sociale.